



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ecole Saint-Exupéry implantation chaufferie biomasse Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018

DE20180627_28	Conseil municipal du 27 juin 2018
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 02 JUL. 2018 Affichée le 2 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 juin 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. François ELIE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Joël GUITTON à Mme Stéphanie GARCIA
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Arnaud JUIN à M. Murat OZDEMIR
- M. Patrick LEMAIRE à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Murat OZDEMIR

RESSOURCES

Ecole Saint-Exupéry implantation chaufferie biomasse Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018

Finances / Budget
id : 2291

Conseil municipal
27 juin 2018

28

Rapporteur : Vincent YOU

A travers son programme d'action « *Tous acteurs du développement durable* », approuvé en décembre 2016, la Ville d'Angoulême souhaite contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte et afin de concrétiser cette ambition, la Ville d'Angoulême envisage de développer les énergies renouvelables pour la consommation de ses bâtiments. Aussi, une réflexion sur l'implantation de chaudières bois (bois déchiqueté et granulés) dans les bâtiments neufs et pérennes a été menée et une étude a été réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER).

Parmi les opérations identifiées, la Ville d'Angoulême envisage l'implantation d'une chaufferie biomasse fonctionnant au bois déchiqueté située à l'école Saint-Exupéry sur le secteur ouest Basseau Grande Garenne, ce qui permettra de réduire fortement les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) comme indiqué ci-après :

Emission de CO₂ avant travaux (gaz) : 34 tonnes/an,

après travaux (bois) : 8 tonnes/an soit une réduction de 26 tonnes/an correspondant à une réduction de CO₂ de 76 %.

Le coût global de cette opération est estimé à 126 000 euros TTC.

A ce titre, la Ville sollicite la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018. L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable de 105 000 euros HT soit 126 000 euros TTC dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté
Etat - DSIL	30,47 %	31 992 €
Région	32,50 %	34 125 €
Ademe	17,03 %	17 883 €
Ressources propres	20 %	21 000 €
TOTAL	100 %	105 000 €

Au regard des éléments exposés, Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le coût de l'opération pour un montant de 105 000 euros HT (soit 126 000 euros TTC) et son plan de financement ;

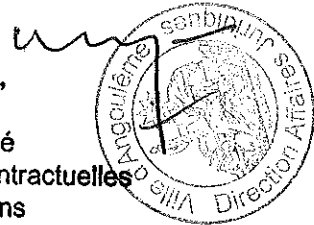
D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention de 31 992 euros pour l'implantation d'une chaufferie biomasse à l'école Saint-Exupéry au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 et de signer tous les documents se référant à ce dossier ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 juin 2018
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Vincent YOU
Adjoint délégué
Finances - Politiques contractuelles
Fonds européens



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

